***CONSEIL MUNICIPAL***

***COMPTE-RENDU***

***SEANCE DU 08/08/2016***

Date de convocation : 26 juillet 2016

Date d’affichage : 27 juillet 2016

L’an deux mil seize, le huit août à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ELUS | PRESENTS | ABSENTS | POUVOIRS A |
| BARBAY Chantal | X |  |  |
| BLOT Jean-Pierre | X |  |  |
| BOLLÉ Patricia | X |  |  |
| BONEFAES Martine | X |  |  |
| BORIE Christophe | X |  |  |
| CHATELAIN Sylvain | X |  |  |
| FEVRE Frédérique |  | X | M. GATTÉ |
| GATTÉ Christophe | X |  |  |
| GRAS Joanna | X |  |  |
| GUIDET Sébastien |  | X | M. BLOT |
| JUPIN Cédric |  | X | M. BORIE |
| LEFEBVRE Jean-Pierre | X |  |  |
| LEFEBVRE Laëtitia | X |  |  |
| VAILLANT Claude |  | X | Mme LEFEBVRE |
| VINCENT Lysiane | X |  |  |

**Secrétaire de séance** : Mme GRAS Joanna.

**Auxiliaire** : Mme Coquerelle Adéline.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**2016-20 Adoption du procès-verbal du 1er avril 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s’il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 1er avril 2016.

Les modifications apportées au procès-verbal sont les suivantes :

* Page 1 – 2016-01 Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2015

AJOUT : Mme Bollé revient sur le PV du 18 décembre 2015 et fait référence à l'article L2121-19. Elle insiste sur le fait que le plus grand soin doit être apporté à la rédaction des procès-verbaux. Ces derniers doivent être le reflet des expressions exprimés. Elle demande expressément à ce que ses déclarations officielles soit reprises dans leurs intégralités et notamment sa déclaration lors de la séance du 05/10/2015 remis le jour même à la secrétaire de séance.

* Page 13 – 2016-10 Indemnités de fonction des élus locaux

MODIFICATION : Mme Bollé pense que la fonction de Vice-président ne doit pas engendrer des remboursements de frais de déplacement supportés pour la commune.

AJOUT : Mme Bollé : "Il faut savoir lire entre les lignes. Cette mutualisation ne sert qu'à répartir sur un plus grand nombre la masse salariale des grandes villes qu'elles ne pourront plus supporter au vu des baisses de dotations de l'Etat et ainsi ceux sont les petites communes qui en supporteront le coût".

* Page 17 - 2016-18 Avis sur le schéma de mutualisation

AJOUT : M. Blot explique que le montant de la compensation d'attribution sera le montant des charges salariales arrêté au 31 décembre 2016 sur le compte administratif.

* Page 19 – Signatures

RETRAIT de Mme BORIE et AJOUT de M. JUPIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal avec 8 voix pour et 7 voix contre (Mme Bollé, M. Châtelain, Mme Vincent, M. Gatté, M. Blot et 2 pouvoirs).

**2016-21 Mise en vente de la faucheuse Rousseau et de la remorque sans roue**

La commune est propriétaire d'une faucheuse de marque Rousseau ainsi que d'une remorque sans roue dont elle n'a plus l'utilité.

Après discussion, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention (M. Châtelain), décide :

* De mettre en place un affichage du 15/08/2016 au 31/08/2016,
* D'annoncer la mise en vente par affichage dans les panneaux municipaux et via le site internet de la commune,
* De vendre ce lot au plus offrant à la fin de l'affichage.

**2016-22 Retrait de M. Jean-Pierre Lefebvre de la commission "cadre de vie, environnement et patrimoine"**

M. Lefebvre a demandé son retrait de la commission "cadre de vie, environnement et patrimoine".

M. Blot demande si quelqu'un souhaite le remplacer. Aucun volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le retrait de M. Lefebvre de la commission "cadre de vie, environnement et patrimoine".

Liste des membres de la commission "cadre de vie, environnement et patrimoine" :

* M. Blot Jean-Pierre
* Mme Bonefaes Martine
* Mme Barbay Chantal
* Mme Vincent Lysiane
* M. Vaillant Claude

**2016-23 Reprise des sépultures sans concession relevant du terrain commun**

Il devient urgent de procéder à la reprise de la totalité des sépultures du terrain commun du cimetière, car les allées et les emplacements sont peu ou pas identifiables entrainant un certain désordre. De plus, une gestion rationnelle de l'espace pourrait éviter une extension future en raison d'un manque de place.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, avec 14 voix pour et 1 abstention (M. Châtelain), la reprise des sépultures en terrain commun du cimetière.

**2016-24 Choix du barème de la CAF pour la prestation de périscolaire**

Le Conseil Municipal devra choisir un barème en lien avec la CAF concernant les participations familiales pour les prestations du périscolaire.

M. Blot fait distribuer plusieurs documents concernant l'investissement et le fonctionnement du futur restaurant scolaire et du périscolaire, et en donne les explications :

* Tableau récapitulatif prévisionnel/ réalisé en TTC – dépenses et recettes – Restaurant scolaire et Périscolaire
* Coût des services périscolaires
* Projet restauration scolaire du 1er septembre 2016 à juin 2017
* Questionnaire : Rentrée scolaire du 1er septembre 2016
* Enfants scolarisés depuis 2008 sur Cambronne les Clermont
* Evolution de la population de Cambronne les Clermont depuis 2008
* Décomposition du coût de revient d'un repas en période scolaire
* Comparatif total avec barème n°1 Caf et suivants revenus à Cambronne les Clermont

Après discussion, le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bollé et M. Châtelain), d'appliquer à partir du 1er septembre 2016 le barème n° 1 de la CAF.

**2016-25 Modification des tarifs de la restauration scolaire et application d'un temps d'animation**

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur la tarification des repas servis dans le nouveau restaurant scolaire. Actuellement, le prix du repas est de 6.10€.

4.70€ sont facturés aux parents et 1.40€ est pris en charge par la municipalité.

De plus, un temps d'animation sera proposé aux enfants après le repas et avant le retour en classe.

Suite à la distribution de plusieurs documents concernant l'investissement et le fonctionnement du futur restaurant scolaire et du périscolaire :

* Tableau récapitulatif prévisionnel/ réalisé en TTC – dépenses et recettes – Restaurant scolaire et Périscolaire
* Coût des services périscolaires
* Projet restauration scolaire du 1er septembre 2016 à juin 2017
* Questionnaire : Rentrée scolaire du 1er septembre 2016
* Enfants scolarisés depuis 2008 sur Cambronne les Clermont
* Evolution de la population de Cambronne les Clermont depuis 2008
* Décomposition du coût de revient d'un repas en période scolaire
* Comparatif total avec barème n°1 Caf et suivants revenus à Cambronne les Clermont

M. Blot propose de facturer le repas à 3.70€ à partir de la rentrée de septembre 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Bollé, Mme Vincent et   
M. Châtelain), de facturer le repas adulte ou enfant au tarif de 3.70€ à partir du 1er septembre 2016 et de mettre en place un temps d'animation le midi.

**2016-26 Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, du périscolaire et des tap**

Il est demandé, au Conseil Municipal, d'approuver le projet de règlement intérieur présenté.

Plusieurs modifications sont apportées.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Bollé et M. Châtelain), le règlement intérieur en pièce jointe qui sera mis en place à partir du 1er septembre 2016.

**2016-27 Mise en place du contrat enfance jeunesse avec la CAF**

A compter de Septembre 2016, les actions en direction des enfants dans le cadre de l’accueil du mercredi après-midi peuvent être financées par la CAF à travers le Contrat Enfance Jeunesse. Le taux de Cofinancement s’élève à environ 55 % dans la limite d’un plafond fixé par la Caisse Nationale   
(4 € / heure). Cet accueil pourra être intégré au CEJ de la Communauté de Communes du Clermontois par avenant.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise, avec 14 voix pour et1 abstention (M. Châtelain), à signer l’avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d’Allocations Familiales de l’Oise.

**2016-28 Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique d'été de 2024**

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Cambronne les Clermont est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Cambronne les Clermont souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour et 9 abstentions (Mme Bonefaes, Mme Barbay, Mme Lefebvre, Mme Vincent, Mme Bollé, M. Borie, M. Châtelain et 2 pouvoirs), apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**2016-29 Ouverture d'un poste d'adjoint technique 1ère classe**

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite d'un agent communal au concours d'adjoint technique 1ère classe, M. Le Maire propose au Conseil Municipal la création d’un emploi d'adjoint technique 1ère classe (35 heures) à compter du 1er août 2016.

Vu le tableau des emplois :



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

* d’adopter la proposition de M. le Maire,
* de modifier ainsi le tableau des emplois :



**2016-30 Demande de subvention pour une aire de jeux auprès de la DETR**

Une aire de jeux est prévue dans la future cours de l'école maternelle. Cet équipement pourra être utilisé aussi bien en récréation qu'en atelier motricité par les enfants de maternelle, mais aussi par les enfants du périscolaire. Plusieurs devis ont été demandés et sont en cours d'étude par la commission "Cadre de vie, environnement et patrimoine". Le prix moyen de la dépense sera d'environ 20 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Vincent et M. Châtelain), M. le Maire à faire une demande de subvention auprès de la DETR, au taux le plus élevé.

**2016-31 Dénomination du nouveau bâtiment périscolaire et restaurant scolaire**

Le nouveau bâtiment périscolaire et restaurant scolaire est désormais achevé et sera inauguré fin septembre / début octobre.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur une dénomination pour cet espace.

M. Blot donne lecture de quelques courriers reçus en Mairie suggérant le nom de Mme Bichut.

M. Blot propose d'appeler ce bâtiment "Espace Nicole Bichut".

Les élus de l'opposition déclarent s'abstenir par manque de temps de réflexion.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Bollé, Mme Vincent et M. Châtelain), de dénommer le nouveau bâtiment de périscolaire et de restauration scolaire "Espace Nicole Bichut".

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

**Le Maire,**

**Jean-Pierre BLOT**